



Comment résilier une assurance garanti accident chez xxxxxx

Par **visman**, le **07/02/2010** à **22:06**

Bonjour,

Je suis nouvelle sur ce forum et j'aimerais avoir de l'aide de votre part pour résoudre mon problème.

En faisant les comptes de mon père, je me suis aperçu que chaque mois il se faisait prélever une somme d'argent depuis un certain temps. Je lui ai demandé s'il savait de quoi il s'agissait il m'a dit qu'il en avait aucune idée, j'ai donc appelé la banque qui m'a informé qu'il s'agissait d'un prélèvement de la part de xxxxxx.

J'ai appelé xxxxxx qui m'a dit que c'était une garantie accident et que cela faisait déjà deux ans qu'il est soit disant engagé. Le problème c'est qu'on n'a jamais souscrit a cette garantie, nous n'avons aucun contrat de leur part. J'ai donc envoyé un courrier avec accusé de réception exigeant immédiatement la résiliation de cette garantie que mon père n'a jamais souscrite et le remboursement de toutes les mensualités.

Aujourd'hui, ils continuent à relancer les prélèvements alors que j'ai arrêté les prélèvements auprès de la banque et surtout il nous envoie des courriers comme quoi les prélèvements non pas été effectués. Et de plus, ils ne répondent toujours pas à mon courrier de résiliation ? Que dois je faire ? est-ce que je serai un jour remboursé ?

Merci de bien vouloir m'aider.

Par **comunsonge**, le **02/03/2010** à **07:28**

Bonjour,

Vous n'êtes pas la seule dans ce cas, je suis avec une assurance que je n'ai jamais souscrit : j'ai cru pendant longtemps qu'il s'agissait d'un contrat lié à mon crédit et que j'aurais signé par inadvertance, mais non, le crédit est soldé et les prélèvements ont continué.

J'ai téléphoné à 2 reprises à xxxxxx, qui m'a dit ne pas pouvoir m'aider qu'il ne s'occupait pas des contrats d'assurance.

Je n'avais rien, aucune information sur ce contrat. J'ai donc fait cesser les prelevements. Et enfin j'ai eu des nouvelles !

Je leur adresse un courrier pour qu'il cesse de m'importuner, et je ne compte pas me laisser

intimider.

De plus il me semble que la loi Chatel s'applique ici, ce contrat garanti accident n'est pas une assurance vie ni de décès ni un contrat groupe !

Courage !

Par **chironexxx**, le **14/02/2015 à 10:39**

Extrait du contrat assurance "garantie assurance" de xxxxxx : "cette résiliation peut intervenir à tout moment et doit être faite par lettre recommandée avec avis de réception à l'assureur. La résiliation prend effet le lendemain de la date figurant sur le cachet de la poste".

Adresse:xxxxxx

TEL.xxxxxx

Par **loute222**, le **25/02/2016 à 16:58**

bonjour, j'ai le même problème que vous, je veux résilier ce contrat "garanti accident".
J'aimerais savoir si une fois résilié, ils nous remboursent les sommes prélevées ou si tout est perdu.

Par **rize**, le **25/11/2017 à 16:45**

Bonjour,

je viens de découvrir la même chose sur le compte bancaire de mes parents.

Pourriez-vous m'indiquer comment ce sont terminés vos démarches respectives ?

merci pour vos réponses